
Gérard Grunberg

est directeur de recherches émérite CNRS au CEE (Sciences-Po) et auteur de *La loi et les prophètes. Les socialistes français et les institutions politiques*, CNRS éditions, 2013

Les socialistes et le débat institutionnel



Que les présidents de la Commission des lois de nos deux Assemblées parlementaires aient aimablement accepté de discuter cet ouvrage est pour moi très réconfortant. Je les en remercie chaleureusement. Le débat nécessaire sur nos institutions est donc tout à fait possible et même souhaité chez les socialistes au sommet de nos institutions parlementaires.

Jean-Jacques Urvoas et Jean-Pierre Sueur insistent, dans leur recension, sur des aspects différents mais centraux dans l'histoire des relations des socialistes avec les institutions. Jean-Jacques Urvoas s'intéresse, en particulier, au long combat en retraite des socialistes contre l'établissement d'un contrôle de constitutionnalité. Il assume complètement le changement intervenu sur cette question majeure chez eux au cours de la V^e République. Lequel d'entre eux reprendrait aujourd'hui à son compte la vision de Léon Blum, qui écrivait : « Je me représente mal la loi soumise à des juges si haut placés

qu'ils soient », ou celle de François Mitterrand qui déclarait que le Conseil constitutionnel était « une institution dont il faudra se défaire ». Abandonnant progressivement la vision conventionnelle des institutions, les socialistes français ont clairement opté pour l'État de droit dont le contrôle de constitutionnalité est l'un des principes essentiels. C'est ce que confirme et revendique ici clairement le président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Le président de la Commission des lois du Sénat aborde de son côté deux aspects, à mes yeux essentiels, de la question. Le premier concerne la relation historiquement étroite entre la pensée des institutions et la pensée du politique chez les socialistes.

Abandonnant progressivement la vision conventionnelle des institutions, les socialistes français ont clairement opté pour l'État de droit dont le contrôle de constitutionnalité est l'un des principes essentiels.

Jean-Pierre Sueur partage l'idée selon laquelle la difficulté éprouvée par les socialistes pour penser les institutions a décollé pour une large part de leur difficulté à penser le politique en général; l'une des visions les plus erronées des penseurs du XIX^e siècle qui ont influencé le socialisme français a été traduite le plus clairement par Engels. Reformulant en réalité une idée de Saint-Simon, il pensait que dans l'avenir: « le gouvernement des hommes fait place à l'administration des choses et à l'administration des opérations de production ». Ainsi la politique disparaîtrait puisque les conflits eux-mêmes auraient disparu. Une pensée du régime représentatif, qui a pour but de résoudre pacifiquement les conflits qui traversent une société, était donc inutile. De là le faible intérêt des socialistes pour les questions institutionnelles. Le second thème évoqué par Jean-Pierre Sueur recoupe l'une de mes principales préoccupations actuelles dans le domaine politique et institutionnel. Elle concerne le mode de scrutin législatif. Jean-Pierre Sueur se prononce résolument pour une proportionnelle – partielle ou intégrale – large et non pas pour une simple « instillation ». Je partage entièrement son point de vue. Pour justifier sa position, il explique qu'un tel changement donnerait « au Parlement, ou du moins à l'Assemblée nationale, plus d'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif, plus de capacité de jeu, plus de souplesse, plus de capacité d'initiative ». Cela me paraît un point crucial. Aujourd'hui, les systèmes politiques et partisans des pays de l'Union européenne sont traversés par un double clivage politique, d'un côté le clivage gauche/droite et de l'autre le clivage entre les partis de gouvernement attachés à la poursuite de la construction européenne et les partis souverainistes. La crise qui frappe nombre des pays de l'UE et les contraintes qui y pèsent sur les partis de gouvernement, de gauche et de droite, ont conduit ces partis, dans certains de ces pays, à former des coalitions gouvernementales. C'est le cas en Allemagne, en Italie, en Grèce, aux Pays-Bas et en Autriche notamment. Ces coalitions ont été rendues possibles par l'existence dans ces pays d'un mode de scrutin dont la logique

Les appuis institutionnels sont-ils suffisants en temps de crise pour un parti de gouvernement qui représente à peine plus d'un cinquième des électeurs?

L'avantage d'un système parlementaire est que des partis en concurrence et en désaccord entre eux sur de nombreux points peuvent passer une alliance pour gouverner ensemble en abolissant, au moins temporairement, le clivage gauche/droite.

est le plus souvent proportionnelle. En France, une telle possibilité n'existe pas dans la mesure où le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours pousse au maintien du clivage gauche/droite comme principe ordonnateur des alliances électorales et gouvernementales. Or, les politiques menées par les partis de gouvernement rendent de moins en moins possibles les alliances entre partis centraux et périphériques d'un même camp. Du coup, aucun des deux grands partis français ne semble suffisamment puissant et représentatif pour porter à lui seul le poids des réformes nécessaires. Certes, les institutions de la V^e République et le mode de scrutin actuel donnent une stabilité réelle au président qui dispose d'une majorité à l'Assemblée nationale. Le pouvoir exécutif est suffisamment solide, comme le voulait le général de Gaulle. Mais est-il pour autant suffisamment puissant? La charge qui pèse sur lui seul n'est-elle pas en ce moment trop lourde? Les appuis institutionnels sont-ils suffisants en temps de crise pour un parti de gouvernement qui représente à peine plus d'un cinquième des électeurs? L'avantage d'un système parlementaire est que des partis en concurrence et en désaccord entre eux sur de nombreux points peuvent passer une alliance pour gouverner ensemble en abolissant, au moins temporairement, le clivage gauche/droite. L'accord de gouvernement engage les partis concernés et permet que le poids de décisions, souvent impopulaires, pèse sur l'ensemble de la coalition qui représente la majorité des suffrages du peuple.

Représentativité et légitimité y gagnent. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'argument de Jean-Pierre Sueur sur la proportionnelle est fort : plus de souplesse et de capacité d'initiative. Aujourd'hui, en France, le pouvoir socialiste est attaqué par la droite, l'extrême-gauche et l'extrême-droite. Sans compter une partie des socialistes. C'est

beaucoup, même pour un président élu au suffrage universel et disposant d'une majorité à l'Assemblée. Probablement trop pour pouvoir réformer le pays en profondeur. S'il est peu probable que les partis de gouvernement partagent cette analyse, au moins à court terme, il est néanmoins utile qu'un débat sur le mode de scrutin ait lieu.